

# Péage en flux libre (péage sans barrière)

## Foire aux questions

### I. Se renseigner sur le déroulement d'un trajet sur une autoroute à péage en flux libre

#### 1 - Quelles sont les modalités de paiement ?

Les modalités de paiement mises en place par les sociétés concessionnaires sont : le télépéage avec un badge, le paiement sur le site internet de la société de l'autoroute concernée (sanef.com ou aliae.com) et le paiement en espèces ou par carte bancaire dans un réseau de commerce de proximité (réseau Nirio : <https://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente>). Pour cela, il suffit de saisir ou communiquer le numéro de plaque d'immatriculation pour obtenir les montants à payer associés au véhicule.

**Ce paiement doit intervenir sous les 72 heures après le passage.**

En complément, pour l'A79, des bornes à pied ont été mises en service dans l'attente du développement de la solution de paiement dans des commerces de proximité. Ces dernières ont cependant vocation à être prochainement supprimées.

#### 2 - Ai-je besoin d'installer un équipement particulier dans mon véhicule pour payer le péage en flux libre ?

Le badge télépéage est le moyen le plus fiable et le plus pratique pour payer le péage en flux libre, mais n'est pas obligatoire. D'autres modalités de paiement sont proposées (voir Question n°1). L'usage d'un badge télépéage est utile pour automatiser le paiement, permet de circuler sur les réseaux gérés par les différentes sociétés et d'avoir une facturation mensuelle globale.

Celui-ci est utilisable sur l'ensemble des réseaux d'autoroutes en France ou en Europe selon les termes des contrats souscrits.

Des offres de réduction pour certaines catégories d'usagers ou fréquences de trajet sont également disponibles sur les sites internet des sociétés.

#### 3 - Dois-je m'inscrire en ligne pour circuler sur une autoroute à péage en flux libre ?

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire en ligne pour circuler ou payer le péage. Il s'agit d'une facilité offerte par les sociétés pour simplifier le processus aux usagers circulant sur leur réseau. En s'inscrivant en ligne, il est possible de bénéficier de rappels après chacun des passages ou de mettre en place un paiement automatique qui permettra d'être directement débité du montant du péage après chaque trajet. L'inscription est gratuite. Sans inscription en ligne avant le voyage, il faudra penser à faire soi-même la démarche de payer son trajet dans un délai de 72 h en se connectant au site internet de la société d'autoroute (sanef.com

ou aliae.com) ou en se rendant dans un commerce du réseau Nirio : <https://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente>.

#### **4 - Comment fonctionne le système de péage en flux libre ?**

Lors de la circulation sur une autoroute en flux libre, le passage d'un véhicule est détecté par la lecture de sa plaque d'immatriculation sur les différents tronçons, ce qui permet de calculer le montant du péage dû. L'utilisateur s'acquitte ensuite du péage selon la modalité de son choix.

#### **5 - Où puis-je trouver des informations supplémentaires ou obtenir de l'aide si j'ai des questions ou des problèmes avec le péage en flux libre ?**

Des informations supplémentaires existent sur les sites internet des sociétés concessionnaires concernées par le péage en flux libre (sanef.com et aliae.com). Les services d'assistance téléphonique de ces sociétés sont également joignables pour aider les usagers à régler leur situation. Sanef : 09 708 08 709, du lundi au samedi de 8 h à 20h. Aliaé : 08 06 00 50 05, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

#### **6 - Est-ce que les usagers occasionnels doivent s'inscrire au système de péage en flux libre ou sont-ils automatiquement facturés ?**

L'inscription n'est pas obligatoire pour utiliser une autoroute à péage en flux libre (voir Question n°3). Sans abonnement à une offre télépéage ou inscription à une formule de paiement automatique ou d'alerte, il n'y a par contre pas de facturation ou de message d'information de péage à régler. **Il est alors impératif de faire la démarche de payer dans les 72 h après le passage.**

#### **7 - Quelles sont les autoroutes concernées par les péages en flux libre en France ?**

Aujourd'hui, les autoroutes concernées par le flux libre sont l'A79 dans le département de l'Allier (société Aliaé : <https://www.aliae.com/home.html>), ainsi que l'axe A13-A14 entre Paris et Caen progressivement à partir de 2024 (société Sanef : <https://www.sanef.com/index.html>). Les futurs projets autoroutiers seront aussi mis en service avec un système de péage en flux libre. Enfin, le diffuseur de Boulay sur l'A4 est aussi à péage en flux libre (société Sanef : <https://www.sanef.com/index.html>).

#### **8 - Comment puis-je m'informer à l'avance des péages en flux libre que je vais rencontrer pendant mon déplacement ?**

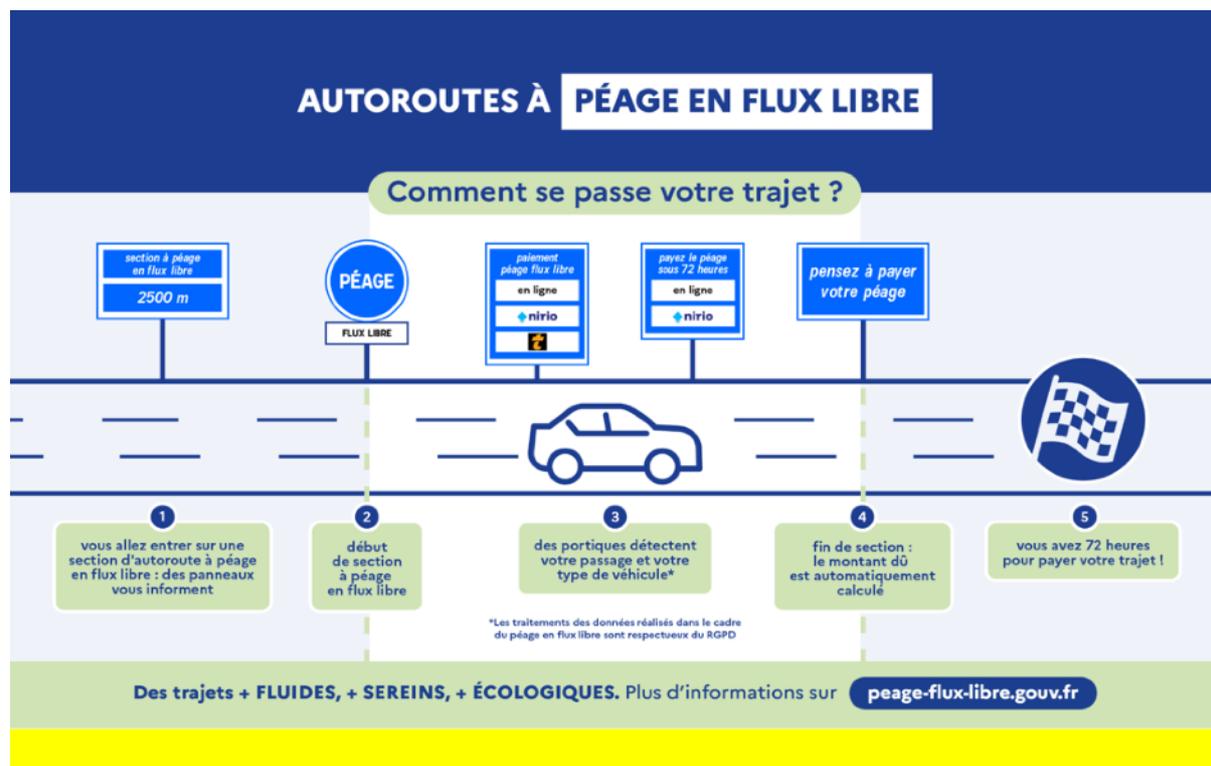
Les sections à péage en flux libre, les tarifs et les modalités de paiement du péage sont disponibles sur les sites internet des sociétés concernées (aliae.com et sanef.com). Pour les usagers circulant avec un badge télépéage bien fixé au pare-brise, il n'y a aucune démarche à réaliser.

La carte des sections à péage en flux libre est également disponible ici : [peage-flux-libre.gouv.fr](https://peage-flux-libre.gouv.fr)

#### **9 - Comment reconnaître une autoroute à péage en flux libre ?**

Une autoroute à péage en flux libre se reconnaît par un panneau matérialisant l'obligation du paiement du péage. L'obligation est matérialisée par le panneau rond de prescription

PÉAGE sur fond bleu avec la mention Flux libre. Plusieurs panneaux précisent par ailleurs les modalités de paiement.



## II. Connaître les avantages du péage en flux libre

### 11 - Pourquoi l'État développe les autoroutes à péage en flux libre ?

L'État s'est engagé dans le développement des autoroutes à péage en flux libre au regard des gains de temps, de sécurité et de consommation de carburant offerts par la suppression des barrières de péage. De plus, l'absence de barrière de péage permet de limiter la consommation d'espace naturel et de libérer les emprises des anciennes gares de péage. Le péage en flux libre s'inscrit ainsi dans la trajectoire zéro artificialisation nette.

### 12 - Quels sont les avantages à utiliser le système de péage en flux libre ?

Ce système permet à l'utilisateur de limiter les pertes de temps et la surconsommation liées au franchissement des barrières de péage, ainsi que les risques et les désagréments liés (freinage, perte de tickets, incidents en voie de péage, accrochages, etc.). Les économies de carburant sont par exemple estimées à environ 0.5 l par passage d'une barrière de péage pour un poids lourd. À l'échelle de l'axe A13-A14, l'économie est estimée à 9,5 millions de litres de carburant.

### 13 - Est-ce que le système de péage en flux libre est plus fluide que les autres méthodes ?

Ce système est plus fluide dans la mesure où il supprime les arrêts ou ralentissements aux multiples gares de péage qui sont liés à la prise de tickets, au paiement ou aux congestions qui se forment avant le péage.

#### **14 - Quelles sont les économies rendues possibles par le péage en flux libre ?**

Ce système permet des économies de carburant pour les usagers, par la suppression des étapes de freinage et réaccélération. Le système permet aussi de gagner du temps de parcours sur le trajet. Plus largement, ce système permet des économies d'énergie et donc d'émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules thermiques.

### **III. Comprendre les modalités de paiement**

#### **15 - Comment payer si je conduis une voiture de location ?**

Les modalités de paiement sont identiques à celle d'un usager avec son propre véhicule ne disposant pas d'un abonnement ou d'un compte pour ce dernier. Dans le cas d'une voiture de location, au moment de renseigner la plaque d'immatriculation, il y a la possibilité de sélectionner, en plus de la plaque, la plage horaire pendant laquelle le véhicule a été loué. Avec cette fonctionnalité n'apparaissent alors que les péages pour les trajets réalisés pendant cette plage.

#### **16 - Quel mode de paiement puis-je utiliser ?**

Les modes de paiement proposés sont de trois grandes familles : le télépéage, le paiement sur le site internet de la société de l'autoroute concernée (sanef.com ou aliae.com) par carte bancaire en renseignant sa plaque d'immatriculation et le paiement en espèces ou en carte bancaire chez des commerçants de proximité agréés Nirio : <https://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente>.

#### **17 - Puis-je payer le péage en flux libre sans utiliser internet ?**

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un accès internet pour payer le péage en flux libre. Il est possible d'employer le télépéage en étant abonné. De plus, une solution de paiement en espèces dans un réseau de commerce de proximité (réseau Nirio : <https://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente>) est proposée dans tous les cas. Ce réseau de commerces de proximité permettant de payer le péage est indiqué sur la signalisation le long du trajet et sur le site de la société concernée (sanef.com ou aliae.com).

### **IV. Que se passe-t-il en cas de non-paiement**

#### **18 - Quelles sont les conséquences si je ne paie pas dans les temps et pourquoi ai-je reçu un avis de paiement ?**

Si vous ne payez pas le péage dans les 72 heures, la société concessionnaire établit un procès-verbal et envoie un avis de paiement au titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule. Cet avis inclut le montant du péage non réglé, assorti d'une indemnité forfaitaire de

90 €, réduite à 10 € si le paiement est effectué sous 15 jours. En l'absence de règlement dans les deux mois, une amende forfaitaire majorée de 375 € sera émise.

#### **19 - Comment puis-je être informé de mon avis de paiement ?**

L'avis de paiement est adressé par courrier. Il sera également signalé au titre des sommes dues lors des démarches de paiement sur le site internet de la société concessionnaire qui l'a émis (sanef.com ou aliae.fr)

### **V. Payer le péage en flux libre avec un badge télépéage**

#### **20 - Mon badge de télépéage actuel sera-t-il toujours valide avec le système de péage en flux libre ?**

Le télépéage est le moyen de paiement le plus pratique pour les péages en flux libre. Il reste donc valide. La seule chose à faire est de le garder bien fixé au pare-brise tout le long du trajet.

#### **21 - Comment fonctionne le système de péage en flux libre avec mon badge de télépéage ?**

En même temps que le système informatique de la société concessionnaire lit la plaque d'immatriculation lors du passage, il essaye de détecter un badge. S'il est présent et bien fixé au pare-brise, le système fait le lien entre le passage et le badge. Il n'y a alors aucune opération à réaliser. Les péages en flux libre apparaîtront sur le relevé mensuel comme pour un passage dans un péage avec barrière.

Attention, un badge non fixé au pare-brise pourrait ne pas être détecté et placer son utilisateur en situation de défaut de paiement.

#### **22 - Est-ce que je peux continuer à utiliser mon badge de télépéage dans d'autres régions ou sur d'autres autoroutes équipées de péage en flux libre ?**

Les badges télépéage sont identiques pour les péages avec barrière et en flux libre. Ils sont donc compatibles entre eux et entre les différentes autoroutes en France ou en Europe selon les termes des contrats souscrits.

### **VI. Gestion des données personnelles**

#### **23 - Quelles informations le système collecte-t-il sur moi et comment sont-elles utilisées ?**

Le système collecte uniquement les informations nécessaires au paiement du péage, les informations sur le véhicule qui a circulé sur l'autoroute (image, plaque et modèle), le lieu et l'heure du passage. Après le paiement du péage et à l'issue de délais de conservation nécessaires comme celui du traitement des réclamations, ces informations sont supprimées.

#### **24 - Ma vie privée est-elle protégée ?**

Les données personnelles collectées dans le cadre du flux libre sont celles qui sont strictement nécessaires au fonctionnement du système et sont supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires. L'utilisateur est protégé dans ce cas par le règlement général sur la protection des données (RGPD) : ses données ne peuvent pas être utilisées pour d'autres finalités.

## **25 - Quels sont les risques de sécurité et de confidentialité liés à ce système ?**

Les sociétés concessionnaires sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD), qui implique une sécurité importante des données et une durée de conservation limitée au strict nécessaire. Les risques sont donc très faibles. De plus, seul un usager faisant la preuve de la propriété du véhicule pourra obtenir les informations détaillées sur la circulation du véhicule. Les politiques de confidentialité des sociétés concessionnaires sont disponibles sur leur site internet (sanef.com ou aliae.com).

## **VII. Contrôle a posteriori du paiement**

### **26 - Que faire si je constate une erreur dans le montant de mes péages dus ?**

En cas de doute sur les montants dus ou le tarif d'un péage, il est possible de contacter le service client de la société concernée pour obtenir la rectification d'une erreur par le formulaire de contact de son site internet (sanef.com ou aliae.com) ou par téléphone (pour Sanef : 09 708 08 709, du lundi de 8 h à 20 h, pour Aliaé : 08 06 00 50 05, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30).

### **27 - Est-ce que je peux accéder à mes données de péage pour les contrôler ?**

Il est possible d'accéder à toutes les données si on dispose d'un compte client, d'un abonnement ou en apportant la preuve de la propriété du véhicule (certificat d'immatriculation). Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas communiquer le certificat d'immatriculation à la société concessionnaire, il n'est possible que d'accéder à des informations générales (total du péage à payer au lieu du détail du trajet par exemple), pour des enjeux de protection de la vie privée.

### **28 - Comment puis-je vérifier que le montant que je dois payer est correct ?**

En cas de difficulté avec le montant du péage, il est possible de consulter les tarifs sur le site de la société concessionnaire et de contacter son service client en cas d'erreur. En disposant d'un compte auprès de la société, on peut disposer de toutes les informations et moyens de contact dans le compte client.

### **29 - Est-ce que je peux contester l'avis de paiement ? Et comment ?**

Lorsque l'on reçoit un avis de paiement (incluant une majoration), il contient obligatoirement une carte de protestation contenant toutes les informations nécessaires et contacts pour le contester.

### **30 - Quels sont les risques de recevoir une amende ou des frais supplémentaires avec le système de péage en flux libre et comment puis-je les éviter ?**

Si le péage n'est pas réglé dans le délai prévu de 72 h, l'usager est redevable du montant du péage majoré d'une indemnité forfaitaire. Il faut donc veiller à payer le péage dans ce délai. Différents systèmes d'abonnement et de rappel proposés par les sociétés concessionnaires existent pour éviter de se retrouver dans cette situation.

### **31 - Comment puis-je m'inscrire pour éviter de futures majorations ?**

En souscrivant à un abonnement télépéage et en circulant **avec un badge bien fixé au pare-brise**, le péage en flux libre ne nécessite aucune action quel que soit le réseau utilisé.

Sans abonnement télépéage, pour éviter d'oublier de s'acquitter du péage et d'être redevable d'une indemnité forfaitaire, il est possible de s'inscrire gratuitement à un système de rappel par mail sur chacun des sites internet des sociétés concessionnaires concernées. Il est aussi possible d'inscrire son véhicule associé à une carte bancaire et n'avoir ainsi aucune action à mener pour le péage en flux libre de la société auprès de laquelle l'inscription a été réalisée.

### **32 - Comment puis-je accéder à mes relevés de péage en flux libre ?**

Pour des questions de protection des données personnelles, il n'est possible d'accéder aux relevés détaillés des péages que si l'on dispose d'un compte ou d'un abonnement auprès de la société concessionnaire. Dans ce cas, toutes les informations se trouvent dans le compte.

Le paiement en ligne sans compte ou au sein du réseau Nirio (<https://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente>) donne lieu à établissement d'un simple reçu des montants réglés.